

La Voix des Francs Catholiques



http://dépôtetdépôt.org/de la Palastrie Paris
SAINTE GENEVIÈVE, PATRONNE DE PARIS

Numéro 20
avril 2011

Gesta Dei per francos

(Éditions Saint-Remi : www.saint-remi.fr)

ÉDITORIAL

Ce numéro paraît avec un peu de retard. En effet nous avons été retardés par l'attaque en référé de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X contre notre maison d'édition pour nous empêcher de publier les *Sermons de Mgr Lefebvre*. Nous publions ci-dessous les communiqués que nous avons transmis par email à tous nos correspondants, afin d'en laisser une trace imprimée, qui pourra peut-être servir plus tard aux historiens qui se pencheront sur notre époque.

Vous trouverez dans ce numéro la première partie de l'étude très importante de Claudio Jannet sur les précurseurs de la Franc-Maçonnerie, une véritable remontée aux sources de cette organisation maléfique que nous combattons de toutes nos forces.

Un deuxième article d'Ernest Larisse expose un cas concret, qui montre bien la réalité de l'implantation maçonnique à tous les niveaux.

Enfin nous publions le droit de réponse de l'abbé Rioux en ce qui concerne la critique que nous avons faite de son livre *Jeanne d'Arc, Histoire d'une âme*, et nous y apportons des explications complémentaires avec l'aide d'un spécialiste de l'histoire et de la mission de Sainte Jeanne d'Arc.

COMMUNIQUÉ DES EDITIONS SAINT-REMI

Le 23 mars nous avons annoncé la publication des *Sermons de Mgr Lefebvre* de 1971 à 1991. Le 29 mars à 17H30, sans aucun avertissement préalable, nous avons reçu une assignation en référé pour le 31 mars, devant le tribunal de Paris par l'association Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X, pour tenter de nous interdire la publication des dits *Sermons*. Nous attendons le délibéré du jugement mercredi prochain.

Nous avons eu l'initiative de publier **les 219 Sermons de Mgr Lefebvre dans leur intégralité** à l'occasion du 25 mars 2011 pour les 20 ans de son rappel à Dieu, dans l'intention non seulement d'honorer sa mémoire, mais aussi de livrer aux fidèles, aux prêtres, aux jeunes générations, aux historiens et aux chercheurs un document objectif, sans coupure ni censure, qui dévoile la pensée exacte du prélat, son évolution, ses rétractations et ses affirmations au cours de ses 20 dernières années. Nous souhaitons aussi propager d'excellents sermons pour le plus grand bien des âmes.

De ce fait nous nous sommes naturellement tournés vers le frère et la sœur de Mgr Lefebvre, pour leur parler de ce projet et nous avons obtenu immédiatement leur approbation écrite chaleureuse.

Jamais en 20 ans la FSSPX n'avait pris la peine faire connaître ces sermons. Aussi, compte tenu du fait que les quelques uns qu'elle a publiés jusque-là étaient, pour certains d'entre eux, amputés des passages gênants, sans parler de ceux qu'elle s'est refusée de diffuser car exprimant des positions à l'opposé de celles défendues aujourd'hui par la FSSPX de Mgr Fellay, nous n'avions pas à en faire part à ceux qui, publiquement, trahissent le combat de Mgr Lefebvre sur deux points :

- L'abandon de la dénonciation de l'église conciliaire comme étant « une loge maçonnique » (cf Mgr Lefebvre).

- L'abandon de la question doctrinale relative à l'impossibilité théologique qu'un hérétique soit légitimement le Pape.

Écoutez Mgr Lefebvre lui-même sur ces deux points (en 1976) : [ici figurait un lien internet vers *Youtube* permettant d'écouter la conférence de Mgr Lefebvre aux Associations St Pie V – St Pie X en février 1976, et nous ajoutions : dépêchez-vous avant que cet extrait ne soit supprimé par une action de la FSSPX !) VERBATIM EN ANNEXE.

Et en 1986 au sermon de Pâques, de dire :

« Quelle conclusion devons-nous tirer, peut-être dans quelques mois, devant ces actes répétés de communication à des faux cultes ? Je ne sais pas. Je me le demande. Mais il est possible que nous soyons dans l'obligation de croire que ce pape n'est pas pape. »

*Car il semble à première vue — je ne veux pas encore le dire d'une manière solennelle et formelle — mais il semble à première vue — **qu'il soit impossible qu'un pape soit hérétique publiquement et formellement.***

Notre Seigneur lui a promis (au successeur de Pierre) d'être avec lui, de garder sa foi, de le garder dans la foi. Comment celui auquel Notre Seigneur a promis de le garder dans la foi définitivement et sans qu'il puisse errer dans la foi, peut-il en même temps être hérétique publiquement et quasi apostasier ?

Voici un problème qui vous concerne tous, qui ne concerne pas moi seulement. »

La publication des sermons de Mgr Lefebvre nous a valu un vaste mouvement de sympathie de la part de nombreux fidèles, d'où la rage de la FSSPX, qui s'est empressée de faire pression auprès du frère et de la sœur de Mgr Lefebvre pour qu'ils se rétractent, et de nous assigner en référé devant le tribunal.

Ils ont osé écrire :

Il semble clair que Monsieur Joseph Lefebvre et Madame Marie-Thérèse Toulemonde, tous deux âgés de plus de 90 ans (Mme Toulemonde en a 85 !), ont été abusés par l'Association Saint-Rémi...

Nous assurons que tout s'est passé dans la plus grande courtoisie, comprenant vraiment le bien que ces sermons pouvaient faire aux fidèles. Madame Toulemonde a pris trois jours pour répondre, voulant prendre avis auprès de son fils.

Les arguments juridiques avancés par la FSSPX, l'ont été pour la forme. **Car le motif de fond de l'action de la FSSPX est son reniement non seulement du combat de Mgr Lefebvre mais aussi de l'enseignement de l'Église sur l'action judéo-maçonnique au sein de l'Église que nous nous efforçons de faire connaître à travers plusieurs de nos publications.** C'est d'ailleurs sur certaines d'entre elles dénonçant la « *judaisation de l'Église* », volontairement choisies pour orienter et influencer la décision de la Présidente du Tribunal, que l'avocat de la FSSPX, sous l'œil approbatif et complice de l'abbé Michel Frament (Econome du District) présent ce jour-là à l'audience, s'est appuyé avec perfidie pour présenter les Editions Saint Rémi comme développant des « *positions violemment opposées à celles de la FSSPX* » et pour affirmer que de tels écrits rendent « *inacceptable* » leur initiative de publier les sermons de Mgr Lefebvre. Comme si Mgr Lefebvre n'avait jamais dénoncé lui-même précisément cette influence judéo-maçonnique dans l'Église, notamment lors du concile Vatican II !

Extraits du livre *C'est moi l'accusé qui devrait vous juger* de Mgr Lefebvre, page 301 et 302 :

« On ne peut être juif et catholique à la fois. » (à propos du cardinal Lustiger)

« Les juifs sont les héritiers de ceux qui ont crucifié Notre Seigneur et ils s'en vantent, car pour eux, Notre Seigneur n'était pas le Messie. Ils l'attendent toujours. Etant les héritiers de ceux qui ont crucifié Notre Seigneur, ils sont donc essentiellement contre l'Église. » (p. 301).

« Les juifs ont toujours persécuté les catholiques et non l'inverse. »

« Et quand il parle de 'minorité persécutée', le cardinal ne connaît pas très bien son histoire, parce que, qui sont ceux qui ont persécuté les chrétiens ? Ce sont les juifs. Les chrétiens n'ont pas persécuté les juifs. C'est tout le contraire (...).

« Mais eux, dès qu'ils le pouvaient, travaillaient contre les catholiques, contre les chrétiens. Ils ont toujours œuvré contre l'Église. Ils n'ont jamais voulu se soumettre à aucune loi d'un Etat chrétien. Ils sont toujours demeurés en dehors et cela dans tous les domaines. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à mettre la main sur toutes les institutions financières tout en n'admettant pas les lois des pays dans lesquels ils vivent (...).

« Donc, il est évident que l'on ne peut pas s'entendre avec ces gens-là, ce n'est pas possible » (p. 302).

Dans leur assignation, la FSSPX se sert et abuse d'un testament de Mgr Lefebvre destiné seulement à léguer ses biens propres (argent, effets personnels) pour l'étendre à de prétendus droits d'auteur qu'il n'a jamais revendiqués de son vivant et dont il ne fait nulle part mention. Ils se servent ainsi de subtilités et interprétations juridiques pour se dire les propriétaires d'un enseignement qui, selon les mots même de Mgr Lefebvre, ne lui appartenait pas, ne leur appartient donc pas en propre mais appartient à tous ! **Le but évident de la manœuvre étant d'en restreindre la diffusion comme ils l'ont fait depuis 20 ans, et de détourner la véritable pensée de Mgr Lefebvre.**

Le Saint Curé d'Ars ou ses successeurs seraient-ils allés faire un procès à celui qui aurait diffusé de manière intégrale et impartiale les sermons du saint ?

Honte à ces prêtres qui trahissent la pensée et le combat de leur fondateur ! Ils ont pactisé avec nos ennemis et sont prêts à nous attaquer violemment devant les tribunaux !

Nous faisons ici un appel à tous les amis des Éditions Saint-Remi. Pour faire face à cette attaque de la FSSPX, nous sommes obligés d'engager des sommes importantes (honoraires d'avocats) pour nous défendre, sans connaître l'issue de ce procès qui pourrait mettre en péril notre maison d'édition qui publie les meilleurs ouvrages de la Tradition et de la littérature catholique.

Pour nous aider deux moyens :

un don généreux : par carte sur notre site ou par chèque à ESR - BP 80 - 33410 CADILLAC

ou achetez-nous des livres, garnissez vos bibliothèques des œuvres des meilleurs auteurs catholiques : Cardinal Pie, des Mgrs Gaume, Ségur, Delassus, des abbés Léman, des vies des Saints, des livres contre-révolutionnaires (Léon de Poncins, Carr, Lombard, Gougenot des Mousseaux, Nesta Webster, Maurice Pinay), etc... voyez notre catalogue et notre site : www.saint-remi.fr

Bruno Saglio

2ème Communiqué

Comme nous l'avions prédit dans notre communiqué ci-dessus, la FSSPX a fait interdire le lien que nous donnions sur *Youtube* pour écouter Mgr Lefebvre qui en 1976 dénonçait l'église conciliaire comme une loge maçonnique et l'impossibilité qu'un hérétique soit légitimement le Pape. Deux aspects de l'enseignement de Mgr Lefebvre qui sont battus en brèche depuis son décès en 1991, par les supérieurs de sa propre congrégation qu'il a fondée !

Lien pour télécharger la conférence de Mgr Lefebvre : http://www.a-c-r-f.com/son/1976-02_Mgr-Lefebvre_Conference-aux-As.-St-Pie-V_sur-VII.mp3

Voici l'image qui apparaît sur le lien de Youtube :



Dans sa dernière conférence aux séminaristes d'Ecône, quelques semaines avant sa mort (11 février 1991), Mgr Lefebvre conclut :

*la situation dans l'Eglise est plus grave que s'il s'agissait de la perte de la foi. **C'EST LA MISE EN PLACE D'UNE AUTRE RELIGION, AVEC D'AUTRES PRINCIPES QUI NE SONT PAS CATHOLIQUES.***¹

Cette phrase est absolument remarquable ! En tout, toujours, il n'y a qu'une seule vérité. Elle est parfois difficile à découvrir. Dans cette crise unique, aux conséquences dramatiques pour les âmes, mais aussi pour les sociétés, pour les nations, pour l'Eglise, cette phrase explique tout, résume tout, résout tout. Prononcée à Ecône, devant les séminaristes, quelques semaines avant sa mort, elle est l'ultime enseignement de Mgr Lefebvre. Gardons-la bien gravée et méditons-la pour en tirer tout le profit : c'est la mise au pilon de l'hérésie de Vatican II.

¹ Mgr Tissier, *Marcel Lefebvre, une vie*, page 639.

ANNEXE : VERBATIM DE L'EXTRAIT SUR YOUTUBE.

MONSEIGNEUR MARCEL LEFEBVRE, CONFÉRENCE DONNÉE À ECÔNE, FÉVIER 1976, AUX ASSOCIATIONS SAINT PIE V

(...) Je suis persuadé que ça va se découvrir de plus en plus, que nous avons affaire au Vatican à une Loge maçonnique ! Ni plus ni moins.

Ça va se découvrir peut-être d'ici peu.

On publiera des noms avec les appartenances maçonniques, avec les degrés de maçonnerie, et avec les appartenances aux Loges !

C'est pas possible autrement ! Ils font trop bien le travail des Loges maçonniques pour qu'ils ne soient pas au moins, des soutiens des Loges maçonniques.

Ce n'est pas possible ! pas possible. Enfin, on peut voir ça dans tous les domaines, dans tous les domaines.

Il n'est pas possible que le pape, inspiré par le Saint-Esprit et soutenu par l'Esprit Saint, par les paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ, puisse faire une chose semblable.

Ça, je suis d'accord avec vous, c'est pas possible, c'est incompatible. Cette destruction de l'Église, cette destruction du Règne Social de Notre Seigneur Jésus-Christ, cette destruction de la foi catholique dans tous les domaines : tous les catéchismes, les universités, les écoles catholiques, les congrégations religieuses, les séminaires. Qu'on regarde partout, c'est la destruction systématique de toute l'Église ! Voulu par toutes les réformes qui ont suivi Vatican II. Car Vatican II n'a été – je dirai – qui a permis de faire les réformes. Ce qui devait être fait, c'est les réformes ! Vatican II, sous des termes équivoques a permis de se lancer dans les réformes. Et c'était ça qui était voulu ! ça était le tremplin qui a permis cela !

Alors, on peut dire du saint Père : En effet, ce n'est pas possible qu'un pape puisse faire cela ! donc il n'est pas pape !

Ah, le raisonnement vaut ! le raisonnement vaut. J'en sais rien ! Je ne dis pas que se soit ça !

Je dis, il y a plusieurs hypothèses ! Ça peut-être une hypothèse valable. Elle se découvrira peut-être ! je n'en sais rien, je n'en sais rien. À mon sens, elle n'est pas encore claire. Mais si un jour se découvrirait, et c'est des choses qui ne sont pas impossible, — là aussi, il y a eu des apparitions qui l'on dit, mais ces apparitions on été reconnu par le Saint-Siège. C'est Fatima ! C'est la Salette ! qui ont dit que le Démon monterait jusqu'au plus haut sommet dans l'Église !

Je n'en sais rien, si le plus haut sommet, ça veut dire le Secrétaire d'État et que ça s'arrête là, ou bien si ça va plus loin, et que ça va jusqu'au pape ! Je n'en sais rien ! Jusqu'à celui qui se dit pape. Je ne sais pas. Et vous savez, ce n'est pas une chose impossible. Et les théologiens ont étudié le problème.

Les théologiens ont étudié le problème pour savoir si c'est ne chose possible, si un pape peut-être – par exemple – hérétique et par conséquent serait excommunié, et par conséquent tous ses actes serait illégitimes et invalides.

Et si par hypothèse, – je n'en sais rien, encore une fois ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, je ne sais pas ! mais enfin, étant donné qu'on découvre, on découvre tout doucement ces appartenances à la maçonnerie.

Imaginez que le pape est été inscrit dans une Loge maçonnique avant son élection ! Il était excommunié !

Excommunié, son élection est invalide ! Il ne peut pas être pape ! Et nous aurions pendant [incompréhensible] un pape qui ne serait pas pape !

C'est des choses possibles. Encore une fois, je ne dis pas que ce soit. Mais, qu'est-ce-que vous voulez, dans la situation dans laquelle on se trouve, on cherche les solutions ! On se trouve devant un problème quasiment insoluble. Théologiquement, – je dirai – théologiquement à peu près insoluble, alors on cherche des solutions !

On veut détruire tous les États catholiques ! On ne veut plus du Règne de Notre Seigneur !

Et bien que l'Église se prête à cette opération gigantesque et démoniaque, c'est invraisemblable ! invraisemblable.

C'est tellement, c'est tellement fort ! C'est tellement effrayant ! effrayant.

Voyez, de tout cela, pour moi, j'ai une conviction absolu que ce sont les idées maçonniques qui sont entrées à l'intérieure de l'Église à l'occasion du Concile. Où le Concile a été équivoque, ils ont bien voilé tout cela. Vous voyez qu'il y a des textes qu'en même, qui sont très fort. D'ailleurs on pourrait en reprendre aussi dans *Gaudium et Spes*. Il y a des choses dans *Gaudium et Spes* absolument insensées !

Par exemple : *L'indépendance de la culture profane* ! Il y a tout un chapitre sur la culture dans *Gaudium et Spes* qui nous dit que « la culture profane doit être indépendante de la religion » ! Encore une fois, le Règne de Notre Seigneur qui ne s'étend plus non plus sur la culture. L'homme peut se libérer, voyez, de la loi morale lorsqu'il fait – par exemple – de l'art ou des choses comme ça. De libération à libération, toujours libération de Notre Seigneur Jésus-Christ, on quitte Notre Seigneur Jésus-Christ !

Et ça, on l'a donc appliqué, appliqué partout !

Et quand le cardinal Suenens a dit à une réunion de théologiens, – il y avait 150 théologiens à Bruxelles – il a dit : « le Concile, c'est 89 dans l'Église » !

Ah, ah, tiens, tiens, tiens, 89 dans l'Église ! Tout ça c'est symptomatique ! c'est clair !

Alors quand, moi, je souffre quand je pense que quelque fois, même des prêtres de nos amis ou très bien placés, très sympathiques disent : « Ah, non, non, non, ne dites pas de mal du Concile ! ne dites pas de mal du Con-

cile, je vous en supplie. Le Concile, non. Les réformes, l'interprétation du Concile, tout ce que vous voudrez mais pas le Concile ! »

Mais enfin, c'est de l'enfantillage ! C'est au nom du Concile qu'ils font les réformes. Toutes les réformes ont été faites publiquement. Enfin, quand ils parlent de la réforme de la messe, quand ils parlent de la réforme liturgique au nom de du schéma un tel, de la constitution une telle ou de la déclaration une telle. Quand ils font encore une fois toutes les transformations dans la politique, c'est au nom de la liberté religieuse. Donc pour eux, il n'y a pas de doute ! Pour eux, c'est le Concile qui a voulu toutes ces choses là. Or ce sont eux qui ont fait le Concile ! Ce sont eux qui l'ont dominé. (...)

ATTESTATION DE M. L'ABBE GUEPIN

Abbé Philippe GUÉPIN
Chapelle du Christ-Roi
98, rue d'Allonville
44 000 NANTES

Nantes, le mardi 29 mars 2011

ÉDITIONS SAINT-RÉMY

Objet : Attestation

Cher Bruno,

Suite aux poursuites judiciaires menées à votre rencontre par la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, ce serait lâcheté de ma part de garder le silence. Je me dois de défendre la vérité mise à mal par ceux qui vous attaquent et qui vous contestent le droit de diffuser les sermons publics de Mgr Lefebvre.

J'atteste ici que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X n'a pas la pleine propriété de ces sermons et de ces conférences publiques. En effet de 1971 à 1977, m'avait été confiée la responsabilité des enregistrements de tous les sermons et conférences de Monseigneur pour les archives du séminaire ; et Monseigneur m'avait donné l'autorisation de faire une copie de ces enregistrements pour mes archives personnelles avec la permission de faire connaître son enseignement.

Je voulais vous faire part de ce fait qui prouve que la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X veut imposer un droit exclusif qu'elle n'a pas.

Cette attitude de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X est désolante car elle devrait plutôt se réjouir de la diffusion des propos de Mgr Lefebvre pour le plus grand bien des âmes.

Soyez assuré de mes prières au saint Autel.

Abbé Philippe GUÉPIN

